Réf. Farde e-Assemblées : 2473538

N° OJ : **136**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture 2022.- Asbl "Les Amis de Brosella".- Subside : 10.270,00 EUR.- Convention de partenariat.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'ASBL Les Amis de Brosella ;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Les termes de la convention fixant les modalités de collaboration entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Les Amis de Brosella relatif à l'organisation des éditions 2022, 2023 et 2024 du Festival Brosella Folk & Jazz sont approuvés.

Annexes :

AE1/Convention Fr/Nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)